

# NOS HONORAIRES DE VENTE

## 1- ACHAT/VENTE (honoraires à la charge du mandant sauf clauses expresses)

≤ 150 000 €	8 % avec un minimum de 5000 €
150 001,00 - 200 000,00 €	7 %
200 001,00 – 250 000,00 €	6%
250 000,00 - 400 000,00 €	5 à 6 %
Au-delà de 400 000€	Honoraires libres à négocier avec un minimum de 4%

## 2- ESTIMATION / AVIS DE VALEUR\*

Avis de valeur sur plan sans déplacement hors VEFA et ensemble immobilier	150 €
Terrain nu	200 €
Maison individuelle	250€
Ensemble immobilier	A partir de 300€

\*Sur devis

\*Offert dans le cadre d'un mandat de vente signé

# NOS HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION

LES HONORAIRES DE LOCATION SONT 100% DÉDUCTIBLES DES REVENUS FONCIERS  
LES HONORAIRES DE VENTE SONT DEDUCTIBLES DE LA PLUS VALUE SI CHARGE VENDEUR

## 1. Honoraires de location (baux à usage d'habitation)

### Pour le Locataire :

- Visites, Etude & Constitution du dossier, rédaction du bail : ..... 8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable
- Etat des lieux entrant et sortant logement vide : ..... 2€/m<sup>2</sup> de surface habitable
- Si meublé : ..... 3€/m<sup>2</sup> de surface habitable

### Pour Bailleur :

- Recherche de locataire, Entremise et Négociation ..... 100 €
- Visites, Etude & Constitution du dossier, rédaction du bail : ..... 8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable
- Etat des lieux entrant et sortant logement vide : ..... 2€/m<sup>2</sup> de surface habitable
- Si meublé ..... 3€/m<sup>2</sup> de surface habitable  
(le bailleur devra fournir un inventaire + l'état du mobilier).

## 2. Honoraires de location (professionnels et commerciaux) hors location de terrain et de parking

- Visites, Études & Constitution du dossier, Analyse financière : **13% du loyer annuel** (charge preneur)
- Locaux professionnels (**partagé par moitié entre le bailleur et le locataire**) : ..... 300€

## 3. Honoraires de gestion courante sur le quittancement

- Gestion de base 1 à 5 lots ..... 7% du montant du loyer mensuel.
- Gestion de plus de 5 lots ..... 6% du montant du loyer mensuel.
- Gestion ensemble immobilier multi lots ..... 5% du montant du loyer mensuel.
- Gestion limitée uniquement à la location, la perception et le reversement des loyers ..... 5% du montant du loyer mensuel.

### 3.1-Frais administratifs annuels

- Forfait ..... 60€ pour 1 lot / 30 € en cas de lots multiples (à partir de 3 lots). (Photocopies, timbres, enveloppes, mises en demeures, RAR, papier, frais bancaires etc...).

### 3.2- Prestations complémentaires & optionnelles

- Assurance loyers impayés + frais de gestion.....+ 2,7% du montant du loyer mensuel charges comprises sous réserves de l'éligibilité du dossier par l'assureur. *Si vous ne souhaitez pas cette assurance, nous faire un écrit dans ce sens.*
- Diagnostiques obligatoires (ERP, ERPS, ELECTRICITE, TERMITES etc...)** : Coût réel. Ce diagnostic est obligatoire. *Si vous ne souhaitez pas la réaliser, vous devez nous faire un écrit dans ce sens.*
- Gestion avec entretien supplémentaire et suivi travaux.....+3 % du loyer mensuel charges comprises (Entretien piscine, jardin, espaces vert, nettoyage des communs, sorties de poubelles, entretien des clim etc...)
- Gestion des travaux supérieur à 2000 € : + 2 % du cout des travaux.
- Mise en contentieux **à partir du commandement de payer**, Recouvrement amiable ou judiciaire : .....150 €+ 10% des sommes recouvrées (*constitution du dossier et transmission du dossier à l'huissier, à l'avocat + suivi, déplacements divers + suivi, assistance devant la CDC*).
- Gestion des sinistres d'assurances 150 €+ 10% du montant des dommages (déclaration des sinistres en vos lieux et place à votre assurance, expertise et ses suites notamment en cas de **dégât des eaux, incendie, responsabilité civile, défenses et recours**).
- Rédaction d'un nouveau bail, modification, avenant ou autres** : .....150 € (à la charge du demandeur).
- Prestations offertes** : Formulaire d'aide à la déclaration des revenus fonciers, régularisation des charges annuelles, mise à disposition extranet, régularisation des charges annuelles à condition d'avoir les factures, taxes foncières et réédition des charges de copropriété dans les délais.
- Décompte de sortie + gestion du chiffrage,
- Gestion des travaux inférieur à 2000 €,
- Paiement des charges de copropriété au syndic

Honoraires applicables au 01/05/2024